Union syndicale Solidaires
SUD PTT
SUD APT 13 **BP 90055 13202 Marseille cedex 02**
Tél: 04.91.11.63.30 Fax: 04.91.11.63.39
sud13poste@orange.fr / www.sudptt13.org

Monsieur le Directeur de la DSCC 13
7, rue Gaspard Monge
13458 Marseille Cedex 13

Marseille, le 17 mars 2016

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des établissements courrier et colis des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13.

Le préavis fixe le début de la grève au mercredi 23 mars 2016 à 0h00, pour une durée de 24h, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de l'ensemble des établissements courrier et colis des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13 (tous services confondus), ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- **Refus du plan stratégique décidé par le Président de la Poste et de ses effets en matière d'austérité salariale, de réorganisations brutales, de suppressions, de flexibilisation et de précarisation de l'emploi, ainsi qu'en matière de bouleversement des conditions de travail et d'abandon de la notion de service public et d'intérêt général au sein de l'entreprise.**
- **L'arrêt des réorganisations, des fermetures, des délocalisations et des mobilités forcées.**
- **L'arrêt de la sous-traitance dans les agences colis rattachés à la DSCC 13, avec réintégration des activités sous-traitées auprès de la Poste Maison Mère.**
- **Le remplacement de tous les départs naturels : Un départ = Une embauche en CDI.**
- **L'arrêt immédiat de toute forme de sécabilité et notamment pour absence inopinée, qui contribue au cercle vicieux de l'absentéisme.**
- **Refus des innovations « délirantes » de type DISTRI LIV, DISTRI MIX…**
- **Augmentation des moyens de remplacement (un minimum de 25% des PTR).**
- **Respect de la liberté de déplacement dans l'entreprise des représentants syndicaux, en tant que composante de la liberté syndicale, notamment sur la PIC MPA.**
- **Arrêt des pressions managériales, brimades et maladresses répétées qui dégradent sensiblement les conditions de travail et altèrent la santé des agents, y compris nos militants.**
- **Recrutement en CDI des personnels utilisés régulièrement sous CDD et/ou contrat d'intérim.**
- **Octroi d'un treizième mois de salaire.**
- **Octroi d'une prime de 300 euros pour tous les agents.**
- **Octroi de jours pénibilité pour tous les postier-ères.**

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire départemental
Yann Quay-Bizet